

Jeu « Fan Shop »

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société ACCOR, société anonyme au capital de 853 553 388 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé au 82 rue Henri Farman 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») sur la page internet accessible à l'adresse <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-shop>. Ce Jeu s'intitule : « Fan Shop ».

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce Jeu est organisé exclusivement sur la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop> du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus et sera disponible en français. Ce Jeu est également promu sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage du Jeu et résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant »), à l'exception :

- i. des salariés et représentants de la Société Organisatrice ;
- ii. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
- iii. des membres de la famille des personnes mentionnées en i, ii et iv ;
- iv. d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu.

3. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et en accepter les conditions. La participation à ce Jeu caractérise l'acceptation pleine et entière du Participant aux modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur applicables aux jeux concours.

Tout manquement à l'une quelconque des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Pour assurer la visibilité du Jeu, un lien de renvoi à la page susmentionnée sera accessible depuis les

réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Il est précisé que ce Jeu n'est pas géré, parrainé ou certifié par les réseaux sociaux susmentionnés. Les informations que les Participants communiquent sont fournies à la Société Organisatrice et non auxdits réseaux sociaux ; elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu consiste pour les Participants à tenter de gagner des dotations prédéfinies par la Société Organisatrice, par inscription à un tirage au sort pour chaque dotation, dans la limite de trois (3) dotations simultanément par Participant (même adresse e-mail).

Pour participer, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes :

- 1) Se rendre sur : <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop>
- 2) S'identifier à son compte sur le site <http://welcomefans.accorhotels.com/> (ci-après : le « site Welcome Fans »), ou, à défaut, créer son compte utilisateur sur le site Welcome Fans (ci-après : le « compte Welcome Fans ») en renseignant les champs obligatoires suivants :
 - Nom ;
 - Prénom ;
 - E-mail ;
 - N° de téléphone ;
 - Mot de passe ;
 - Confirmer le mot de passe ;
 - Date de naissance ;
 - Code Postal.
- 3) Cliquer sur le bouton « C'est parti ! »
- 4) Cliquer sur la dotation de son choix parmi le catalogue de dotations accessibles. Il est précisé que les dotations accessibles à chaque Participant seront proposées dans la limite des stocks disponibles, et seront différentes pour chaque Participant selon le nombre de points Welcome Fans dont celui-ci dispose sur son compte Welcome Fans. Ces points peuvent être acquis en participant aux jeux « Fans Challenge » et « Fans Machine », accessibles sur le compte Welcome Fans, et dont les règlements sont disponibles en annexes. Le Participant pourra accéder aux dotations suivantes :
 - Si son compte Welcome Fans est crédité de 0 à 500 points Welcome Fans au moment de sa Participation : dotations de rang 1 (« Newbie »)
 - Si son compte Welcome Fans est crédité de 501 à 20 000 points Welcome Fans au moment de sa Participation : dotations de rang 1 (« Newbie ») et de rang 2 (« Groupie »)
 - Si son compte Welcome Fans est crédité de 20 001 à 60 000 points Welcome Fans au moment de sa Participation : dotations de rang 1 (« Newbie »), de rang 2 (« Groupie ») et de rang 3 (« Expert »)
 - Si son compte Welcome Fans est crédité de 60 001 points Welcome Fans ou plus au moment de sa Participation : dotations de rang 1 (« Newbie »), de rang 2 (« Groupie »), de rang 3 (« Expert ») et de rang 4 (« Legend »)
- 5) Cliquer sur « Participer ».

5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Tout Participant s'étant inscrit conformément aux modalités de l'article 4 ci-dessus sera désigné Gagnant selon les modalités visées ci-dessous, à savoir par tirage au sort.

Mille vingt-six (1026) tirages au sort seront organisés pendant toute la durée du Jeu :

- Trois cent soixante-dix (370) tirages au sort pour les dotations de rang 1
- Trois cent cinquante-neuf (359) tirages au sort pour les dotations de rang 2
- Deux cent quinze (215) tirages au sort pour les dotations de rang 3
- Quatre-vingt-deux (82) tirages au sort pour les dotations de rang 4

Chaque tirage au sort désignera un (1) Gagnant, soit mille vingt-six (1026) Gagnants au total.

6. DOTATIONS

Chaque Gagnant désigné selon les modalités de l'article 5 remportera l'une des dotations suivantes :

Dotations de rang 1 :

- Deux (2) places 1 jour pour les Internationaux de France de Gymnastique, organisés à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) les 16 et 17 septembre 2017. Valeur unitaire : vingt euros toutes taxes comprises (20 € TTC)
- Deux (2) places pour La Nuit du Mali, organisée à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 23 septembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises (90 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Kids United, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 16 décembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingts euros toutes taxes comprises (80 € TTC)
- Deux (2) places pour L'Année du Live, organisée à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 22 janvier 2018. Valeur unitaire : soixante-neuf euros toutes taxes comprises (69 € TTC)
- Deux (2) places pour « Les Harlem Globetrotters de retour à Paris », organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 25 mars 2018. Valeur unitaire : cinquante-huit euros toutes taxes comprises (58 € TTC)
- Deux (2) places pour « WWE Live », organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 19 mai 2018. Valeur unitaire : soixante-neuf euros toutes taxes comprises (69 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour le 1^{er} tour du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 30 octobre et le 31 octobre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour le 2^e tour du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 31 octobre et le 1er novembre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Un (1) kit de supporter aux couleurs de l'Equipe de France de football. Chaque kit comprend : une teinture pour visage aux couleurs du drapeau français, un drapeau français en 90 cm x 60 cm, 3 bracelets en silicone aux couleurs du drapeau français (Bleu, Blanc, Rouge), un porte-clé en silicone, une paire de tap-tap, une paire de lunettes fantaisie avec le drapeau français. Valeur unitaire : dix euros toutes taxes comprises (10 € TTC)
- Une (1) perche à selfie. Valeur unitaire : neuf euros toutes taxes comprises (9 € TTC)

- Un (1) bonnet. Valeur unitaire : quatre euros toutes taxes comprises (4 € TTC)
- Un (1) jeu de cartes. Valeur unitaire : dix euros toutes taxes comprises (10 € TTC)
- Un (1) sac de sport « polochon ». Valeur unitaire : huit euros et cinquante centimes toutes taxes comprises (8,50 € TTC)
- Un (1) pack de magnets Polaroid. Valeur unitaire : quatorze euros toutes taxes comprises (14 € TTC)

Dotations de rang 2 :

- Deux (2) places pour le concert de Metallica, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 8 septembre 2017. Valeur unitaire : cent treize euros toutes taxes comprises (113 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert d'Ennio Morricone, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 21 septembre 2017. Valeur unitaire : cent quarante-huit euros toutes taxes comprises (148 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Phoenix, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 29 septembre 2017. Valeur unitaire : cent deux euros toutes taxes comprises (102 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Marilyn Manson, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 27 novembre 2017. Valeur unitaire : cent treize euros toutes taxes comprises (113 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Jamiroquai, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 29 novembre 2017. Valeur unitaire : cent trente-cinq euros toutes taxes comprises (135 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Black M, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 2 décembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-dix-huit euros toutes taxes comprises (98 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Julien Doré, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 15 décembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises (88 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Mickael Gregorio, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 21 décembre 2017. Valeur unitaire : soixante-quatorze euros toutes taxes comprises (74 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Shaka Ponk, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 23 mars 2018. Valeur unitaire : quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises (90 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Vianney, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 9 juin 2018. Valeur unitaire : quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises (90 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour les 8^e de finale du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 2 novembre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Deux (2) places pour un match comptant pour les 32^e de finale ou les 16^e de finale de la Coupe de France de Football 2017-2018. Valeur unitaire : quarante euros toutes taxes comprises (40 € TTC)
- Un (1) ballon dédié aux couleurs de l'Equipe de France de Football. Valeur unitaire : trente euros toutes taxes comprises (30 € TTC)
- Une (1) batterie de recharge externe pour téléphone portable. Valeur unitaire : dix-neuf euros toutes taxes comprises (19 € TTC)
- Un (1) kit beer pong. Valeur unitaire : seize euros et quatre-vingt-dix neuf centimes toutes taxes comprises (16,99 € TTC)
- Une (1) carte abonnement 3 mois Deezer. Valeur unitaire : trente euros toutes taxes comprises (30 € TTC)
- Une (1) paire d'écouteurs JBL Inspire 300. Valeur unitaire : quinze euros toutes taxes comprises (15 € TTC)
- Un (1) sac de plage. Valeur unitaire : quatorze euros toutes taxes comprises (14 € TTC).

- Une (1) casquette. Valeur unitaire : onze euros toutes taxes comprises (11 € TTC)

Dotations de rang 3 :

- Deux (2) places pour le concert de Soprano, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 30 septembre 2017. Valeur unitaire : soixante-seize euros toutes taxes comprises (76 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Justice, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 14 octobre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-quinze euros et quarante centimes toutes taxes comprises (95,40 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de PNL, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 21 novembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingts euros toutes taxes comprises (80 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de IAM, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 24 novembre 2017. Valeur unitaire : cent treize euros toutes taxes comprises (113 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de M Pokora, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 8 décembre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-dix-huit euros toutes taxes comprises (98 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Suprême NTM, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 8 mars 2018. Valeur unitaire : cent vingt euros et cinquante centimes toutes taxes comprises (120,50 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour les 1/4 de finale du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 3 novembre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Deux (2) places pour un match à domicile de l'Equipe de France de football organisé en France métropolitaine entre le 30 mai 2017 et le 29 mai 2018. Valeur unitaire : quatre-vingt euros toutes taxes comprises (80 € TTC)
- Un (1) maillot officiel de l'Equipe de France de football. Valeur unitaire : quatre-vingt-cinq euros toutes taxes comprises (85 € TTC)
- Un (1) lazy bag. Valeur unitaire : dix-huit euros toutes taxes comprises (18 € TTC)
- Une (1) paire d'écouteurs JBL Inspire 700. Valeur unitaire : quarante euros toutes taxes comprises (40 € TTC)
- Un (1) coussin emoji smiley. Valeur unitaire : vingt-trois euros toutes taxes comprises (23 € TTC)
- Un (1) sac à dos Snapchat. Valeur unitaire : quarante-deux euros toutes taxes comprises (42 € TTC)
- Une (1) bouée géante Pizza. Valeur unitaire : trente euros toutes taxes comprises (30 € TTC)

Dotations de rang 4 :

- Deux (2) places pour le concert de John Legend, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 4 octobre 2017. Valeur unitaire : cent deux euros toutes taxes comprises (102 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Lady Gaga, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 6 octobre 2017. Valeur unitaire : quatre-vingt-onze euros toutes taxes comprises (91 € TTC)
- Deux (2) places pour le concert de Elton John, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 1er décembre 2017. Valeur unitaire : cent cinquante-sept euros toutes taxes comprises (157 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour les ½ finales du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 4 novembre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Deux (2) billets Journée Complète pour la finale du Tennis Paris Masters, organisé à l'AccorHotels Arena (8 boulevard de Bercy – 75012 PARIS) le 5 novembre 2017. Valeur unitaire : cinquante-quatre euros toutes taxes comprises (54 € TTC)
- Deux (2) places en Catégorie 1 pour un match à domicile de l'Equipe de France de football

organisé en France métropolitaine entre le 30 mai 2017 et le 29 mai 2018. Valeur unitaire : cent soixante-dix euros toutes taxes comprises (170 € TTC)

- Un (1) blouson Teddy. Valeur unitaire : quarante-trois euros toutes taxes comprises (43 € TTC)
- Une (1) enceinte JBL Charge 3. Valeur unitaire : cent euros toutes taxes comprises (100 € TTC)
- Un (1) appareil photo Polaroid. Valeur unitaire : cent euros toutes taxes comprises (100 € TTC)

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par Participant (même adresse e-mail) pendant toute la durée du Jeu.

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

7. INFORMATION DES GAGNANTS

Les Gagnants sont informés par courrier électronique, à l'adresse e-mail utilisée pour se connecter à leur compte Welcome Fans au moment de leur Participation.

Ledit courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée par les gagnants, sous réserve d'avoir transmis une adresse valide. Il est précisé en effet que la communication de coordonnées incomplètes ou inexactes empêchera l'attribution du lot sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Les gagnants disposeront alors d'un délai de 3 jours à compter de la réception de dudit courriel, pour se manifester auprès de la Société Organisatrice afin de récupérer leur lot.

Tout gagnant qui ne répondra dans le délai susmentionné sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Le lot sera alors remis en Jeu.

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de la Société Organisatrice

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation au Jeu ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu ainsi que la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

9. CONTRÔLE DE LA VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement.

A cette fin, la Société Organisatrice pourra notamment vérifier :

- L'identité du Participant ;
- Que le nombre de Participations du Participant respecte les conditions définies à l'article 4 ;
- La majorité du Participant.

10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au Jeu à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, la Société Organisatrice n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu.

10.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation au Jeu (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

10.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande.

10.3 Modalités du remboursement

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

ACCORHOTELS
Jeu « FAN SHOP »
Direction du Sponsoring
82, rue Henri Farman
92130 Issy-les-Moulineaux

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- le cas échéant, copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

11. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage,
- suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation,
- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement.

12. ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est disponible sur la page internet à l'adresse suivante :

<http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop>

Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Ses modifications seraient alors mises en ligne.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu (cf article 10.3).

13. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU REGLEMENT

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française.

Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

14. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et la Société Organisatrice chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

15. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser, diffuser et communiquer leur nom, accompagné de leur dotation. A défaut, les gagnants pourront expressément indiquer le refus de la communication de leur nom en réponse au mail de la Société Organisatrice les informant de leur dotation ou par tout autre moyen.

16. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : data.privacy@accor.com.

La société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL.

Annexe 1 – Règlement du Jeu « Fans Challenge »

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société ACCOR, société anonyme au capital de 853 553 388 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé au 82 rue Henri Farman 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») sur la page internet accessible à l'adresse <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-challenge>. Ce Jeu s'intitule : « Fans Challenge ».

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce Jeu est organisé exclusivement sur la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-challenge> du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus et sera disponible en français. Ce Jeu est également promu sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage du Jeu et résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant »), à l'exception :

- i. des salariés et représentants de la Société Organisatrice ;
- ii. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
- iii. des membres de la famille des personnes mentionnées en i, ii et iv ;
- iv. d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu.

3. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et en accepter les conditions. La participation à ce Jeu caractérise l'acceptation pleine et entière du Participant aux modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur applicables aux jeux concours.

Tout manquement à l'une quelconque des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Pour assurer la visibilité du Jeu, un lien de renvoi à la page susmentionnée sera accessible depuis les

réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Il est précisé que ce Jeu n'est pas géré, parrainé ou certifié par les réseaux sociaux susmentionnés. Les informations que les Participants communiquent sont fournies à la Société Organisatrice et non auxdits réseaux sociaux ; elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu consiste pour les Participants à tester leurs connaissances en répondant à des questions sur des thématiques sport, musique et entertainment. Après chaque bonne réponse apportée, les Participants marqueront un nombre défini de points qu'ils pourront conserver ou remettre en jeu, selon le principe du « quitte ou double ».

Pour participer, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes :

- 6) Se rendre sur : <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-challenge>
- 7) S'identifier à son compte sur le site <http://welcomefans.accorhotels.com/> (ci-après : le « site Welcome Fans »), ou, à défaut, créer son compte utilisateur sur le site Welcome Fans (ci-après : le « compte Welcome Fans ») en renseignant les champs obligatoires suivants :
 - Nom ;
 - Prénom ;
 - E-mail ;
 - N° de téléphone ;
 - Mot de passe ;
 - Confirmer le mot de passe ;
 - Date de naissance ;
 - Code Postal.
- 8) Cliquer sur le bouton « C'est parti ! »
- 9) Répondre à 5 questions maximum sur le principe du « quitte ou double ». C'est à dire que, dans un temps imparti (15 secondes), le Participant devra répondre à une question sur l'une des trois thématiques suivantes : sport, musique, entertainment.
Si le Participant répond correctement à la 1^{ère} question, il gagne 10 points et 2 choix se présentent alors à lui :
 - Doubler ces 10 points en répondant correctement à une question supplémentaire
 - Quitter la session de Jeu tout en conservant les points gagnés lors de la session.Et ainsi de suite, dans la limite de 5 questions par jour.
Si le Participant ne répond pas à la question posée dans le délai imparti de 15 secondes, il perd automatiquement.
Si le Participant ne répond pas correctement à une question, il ne remporte aucun point et ne sera pas en mesure de tenter de doubler ses points en répondant à une question supplémentaire.
Si le Participant décide de tenter de doubler les points qu'il aura acquis au cours de la session mais ne répond pas correctement à la question suivante, il perd l'intégralité des points remportés lors de sa session.
Si le Participant décide de tenter de doubler les points qu'il aura acquis au cours de sa Participation et répond correctement à toutes les questions, il gagne 160 points.

Chaque participation respectant les étapes ci-dessus seront acceptées dans la limite d'une Participation par jour calendaire et par Participant (même adresse e-mail).

Au-delà, il sera informé par un message dédié (« Oops, vous avez déjà joué aujourd'hui ! ») du fait que sa Participation ne sera pas prise en compte.

Le Participant peut également cliquer sur la mention « Partager sur Facebook » ou sur la mention « Partager sur Twitter ». Chaque clic sur l'une ou l'autre de ces mentions créditera le compte Welcome Fans du Participant de dix (10) points Welcome Fans.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Tout Participant s'étant inscrit conformément aux modalités de l'article 4 ci-dessus sera désigné Gagnant dès lors qu'il aura répondu correctement à 1, 2, 3, 4 ou 5 questions sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse lors de sa Participation, dans la limite d'une Participation par jour et par Participant (même adresse e-mail)

6. DOTATIONS

Chaque Gagnant désigné selon les modalités de l'article 5 remportera le nombre de points Welcome Fans suivant, qui sera crédité instantanément sur son compte Welcome Fans :

- Si le Participant a répondu correctement à exactement 1 question sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse : dix (10) points Welcome Fans ;
- Si le Participant a répondu correctement à exactement 2 questions sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse : vingt (20) points Welcome Fans ;
- Si le Participant a répondu correctement à exactement 3 questions sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse : quarante (40) points Welcome Fans ;
- Si le Participant a répondu correctement à exactement 4 questions sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse : quatre-vingts (80) points Welcome Fans ;
- Si le Participant a répondu correctement à exactement 5 questions sans avoir indiqué la moindre mauvaise réponse : cent soixante (160) points Welcome Fans.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par jour et par Participant (même adresse e-mail).

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

7. INFORMATION DES GAGNANTS

Les Gagnants sont informés de leur gain de manière immédiate par l'intermédiaire d'un message apparaissant sur la page du Jeu : « X points gagnés », où X correspond au nombre de points définis en fonction du nombre de réponses correctes apportées lors de sa Participation, selon les modalités indiquées à l'article 6.

Les Gagnants sont également informés de leur gain par un message reçu sur le compte Welcome Fans

utilisé lors de leur Participation : « Félicitations ! Vous avez gagné X points au Fans Challenge ! », où X correspond au nombre de points définis en fonction du nombre de réponses correctes apportées lors de sa Participation, selon les modalités indiquées à l'article 6.

Il n'est demandé aucune confirmation complémentaire aux Gagnants pour bénéficier de leur lot.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation au Jeu ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu ainsi que la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

9. CONTRÔLE DE LA VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement.

A cette fin, la Société Organisatrice pourra notamment vérifier :

- L'identité du Participant ;
- La participation unique du Participant ;
- La majorité du participant.

10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au Jeu à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, la Société Organisatrice n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu.

10.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou

communication du fait de leur participation au Jeu (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

10.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande.

10.3 Modalités du remboursement

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

ACCORHOTELS
Jeu « FANS CHALLENGE »
Direction du Sponsoring
82, rue Henri Farman
92130 Issy-les-Moulineaux

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- le cas échéant, copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

11. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu de quelque manière que ce

soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage,
- suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation,
- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement.

12. ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est disponible sur la page internet à l'adresse suivante :

<http://welcomefans.accorhotels.com/fans-challenge>

Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Ses modifications seraient alors mises en ligne.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu (cf article 10.3).

13. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU REGLEMENT

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française.

Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

14. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et la Société Organisatrice chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

15. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser, diffuser et communiquer leur nom, accompagné de leur dotation. A défaut, les gagnants pourront expressément indiquer le refus de la communication de leur nom en réponse au mail de la Société Organisatrice les informant de leur dotation ou par tout autre moyen.

16. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : data.privacy@accor.com.

La société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL.

Annexe 2 – Règlement du Jeu « Fans Machine »

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société ACCOR, société anonyme au capital de 853 553 388 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé au 82 rue Henri Farman 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») sur la page internet accessible à l'adresse <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-machine>. Ce Jeu s'intitule : « Fans Machine ».

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce Jeu est organisé exclusivement sur la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-machine> du 30 mai 2017 à 12h00 au 29 mai 2018 à 23h59 inclus et sera disponible en français. Ce Jeu est également promu sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage du Jeu et résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant »), à l'exception :

- i. des salariés et représentants de la Société Organisatrice ;
- ii. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
- iii. des membres de la famille des personnes mentionnées en i, ii et iv ;
- iv. d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu.

3. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et en accepter les conditions. La participation à ce Jeu caractérise l'acceptation pleine et entière du Participant aux modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur applicables aux jeux concours.

Tout manquement à l'une quelconque des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Pour assurer la visibilité du Jeu, un lien de renvoi à la page susmentionnée sera accessible depuis les

réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Il est précisé que ce Jeu n'est pas géré, parrainé ou certifié par les réseaux sociaux susmentionnés. Les informations que les Participants communiquent sont fournies à la Société Organisatrice et non auxdits réseaux sociaux ; elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu consiste pour les Participants à actionner la Fans Machine, et à aligner trois symboles identiques parmi les symboles disponibles.

Pour participer, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes :

10) Se rendre sur : <http://welcomefans.accorhotels.com/fans-machine>

11) S'identifier à son compte sur le site <http://welcomefans.accorhotels.com/> (ci-après : le « site Welcome Fans »), ou, à défaut, créer son compte utilisateur sur le site Welcome Fans (ci-après : le « compte Welcome Fans ») en renseignant les champs obligatoires suivants :

- Nom ;
- Prénom ;
- E-mail ;
- N° de téléphone ;
- Mot de passe ;
- Confirmer le mot de passe ;
- Date de naissance ;
- Code Postal.

12) Cliquer sur le levier de la Fans Machine.

Dès lors, deux cas de figure peuvent se présenter au Participant :

- Si la Fans Machine s'arrête avec trois symboles identiques alignés, son compte Welcome Fans sera crédité d'un total de points définis, selon la nature des symboles alignés :
 - Balle de tennis : Vingt (20) points ;
 - Ballon de football : Quarante (40) points ;
 - Ballon de baudruche : Soixante (60) points ;
 - Maillot de football : Quatre-vingt-dix (90) points ;
 - Billet de concert : Quatre-vingt-dix (90) points ;
 - Microphone : Cent vingt (120) points ;
 - Bicyclette : Cent cinquante (150) points ;
 - Lit : Deux cents (200) points.
- Si la Fans Machine s'arrête sans que trois symboles identiques ne soient alignés, son compte Welcome Fans ne sera crédité d'aucun point supplémentaire.

Chaque participation respectant les étapes ci-dessus seront acceptées dans la limite de cinq participations par jour calendaire et par Participant.

Au-delà, il sera informé par un message dédié (« Oops, vous avez déjà joué cinq fois aujourd'hui ! ») du fait que sa Participation ne sera pas prise en compte.

Le Participant peut également cliquer sur la mention « Partager sur Facebook » ou sur la mention « Partager sur Twitter ». Chaque clic sur l'une ou l'autre de ces mentions créditera le compte Welcome Fans du Participant de dix (10) points Welcome Fans.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Cent (100) Gagnants seront désignés chaque jour durant la période du Jeu parmi les Participants ayant respecté les modalités de participation définies à l'article 4, selon les modalités désignées ci-dessous, à savoir par Instant Gagnant.

Tout Participant s'étant inscrit conformément aux modalités de l'article 4 ci-dessus pourra être désigné Gagnant s'il clique sur le levier de la Fans Machine à l'instant précis (date, heure, minute, seconde) correspondant au moment préalablement défini par la Société Organisatrice selon une répartition aléatoire sur toute la durée du Jeu.

Cent (100) Instants Gagnants sont proposés chaque jour, soit trente-six mille cinq cents (36 500) instants gagnants au total pendant toute la durée du Jeu.

A toutes fins, il est précisé que la liste de ces Instants Gagnants ne sera rendue publique qu'en cas de litige ou de contestation nécessitant la vérification des Instants Gagnants.

Il ne sera désigné qu'un Gagnant par Instant Gagnant et par jour.

Ainsi, dans le cas où plusieurs personnes valideraient leur participation au cours du même Instant Gagnant, la Société Organisatrice déterminera le Gagnant de cet Instant Gagnant par antériorité (dixième de seconde). A l'inverse, si aucun Participant n'a validé sa participation au moment même d'un Instant Gagnant, sera désigné Gagnant le Participant qui sera le premier à valider sa participation au moment postérieur le plus proche de cet Instant Gagnant.

Le Gagnant sera informé de son gain par l'intermédiaire d'un message apparaissant sur la page du Jeu : « X points gagnés », où X correspond au nombre de points définis dans le barème énoncé à l'article 4.

6. DOTATIONS

Chaque Gagnant se verra attribué l'un des lots suivants, déterminé par l'Instant Gagnant par lequel il a été désigné Gagnant.

Chaque jour seront ainsi attribués les lots suivants :

- Lot 1 : Instant Gagnant « Lit ». Le Gagnant se verra crédité de deux cents (200) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lot 2 : Instant Gagnant « Bicyclette ». Le Gagnant se verra crédité de cent cinquante (150) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lot 3 : Instant Gagnant « Microphone ». Le Gagnant se verra crédité de cent vingt (120) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lots 4 à 8 : Instant Gagnant « Billet de concert ». Le Gagnant se verra crédité de quatre-vingt-dix (90) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lots 9 à 13 : Instant Gagnant « Maillot de football ». Le Gagnant se verra crédité de quatre-vingt-dix (90) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lots 14 à 30 : Instant Gagnant « Ballon de baudruche ». Le Gagnant se verra crédité de soixante (60) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lots 31 à 50 : Instant Gagnant « Ballon de football ». Le Gagnant se verra crédité de quarante (40) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans ;
- Lots 51 à 100 : Instant Gagnant « Balle de tennis ». Le Gagnant se verra crédité de vingt (40) points Welcome Fans sur son compte Welcome Fans.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par jour et par Participant (même adresse e-mail).

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

7. INFORMATION DES GAGNANTS

Les Gagnants sont informés de leur gain de manière immédiate par l'intermédiaire d'un message apparaissant sur la page du Jeu : « X points gagnés », où X correspond au nombre de points définis en fonction de l'Instant Gagnant concerné à l'article 6.

Les Gagnants sont également informés de leur gain par un message reçu sur le compte Welcome Fans utilisé lors de leur Participation : « Félicitations ! Vous avez gagné X points à la Fans Machine ! », où X correspond au nombre de points définis en fonction de l'Instant Gagnant concerné à l'article 6.

Il n'est demandé aucune confirmation complémentaire aux Gagnants pour bénéficier de leur lot.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation au Jeu ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu ainsi que la page internet <http://welcomefans.accorhotels.com/fan-Shop> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

9. CONTRÔLE DE LA VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement.

A cette fin, la Société Organisatrice pourra notamment vérifier :

- L'identité du Participant ;
- La participation unique du Participant ;
- La majorité du participant.

10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au

Jeu à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, la Société Organisatrice n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu.

10.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation au Jeu (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

10.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande.

10.3 Modalités du remboursement

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

ACCORHOTELS
Jeu « FANS MACHINE »
Direction du Sponsoring
82, rue Henri Farman
92130 Issy-les-Moulineaux

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- le cas échéant, copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

11. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage,
- suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation,
- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement.

12. ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est disponible sur la page internet à l'adresse suivante :

<http://welcomefans.accorhotels.com/fans-machine>

Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Ses modifications seraient alors mises en ligne.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu (cf article 10.3).

13. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU REGLEMENT

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française.

Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

14. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et la Société Organisatrice chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

15. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser, diffuser et communiquer leur nom, accompagné de leur dotation. A défaut, les gagnants pourront expressément indiquer le refus de la communication de leur nom en réponse au mail de la Société Organisatrice les informant de leur dotation ou par tout autre moyen.

16. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : data.privacy@accor.com.

La société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL.